

La Wallonie perdrait son statut de région en transition

La Commission européenne se prépare à proposer la suppression de la catégorie des régions dites en transition, qui permet à quatre des cinq provinces wallonnes de bénéficier d'aides substantielles de l'Union européenne. Selon un document que L'Echo a pu lire, l'exécutif européen prévoit de ne distinguer à l'avenir que deux catégories de régions pour l'allocation des fonds structurels: les régions les moins développées et les régions les plus développées. *«Ce n'est pas une bonne nouvelle pour la Wallonie. Mais le débat n'est pas entièrement clos»*, commente une source diplomatique.

L'exécutif européen a proposé au début du mois de réduire de 7% l'enveloppe des fonds structurels dans le prochain cadre financier, qui porte sur la période 2021-2027. Il doit présenter à la fin du mois une proposition détaillée sur la répartition de ces fonds. La refonte prévoit d'introduire trois catégories de pays en fonction de leur richesse par habitant, qui contraindra les régions des pays les plus riches – comme la Wallonie – à concentrer 80% des aides sur l'innovation et la transition écologique. Une réduction substantielle de leur marge de manœuvre au nom de l'efficacité d'ensemble.

La Commission bouleverse l'équilibre des aides régionales

La Commission européenne est prête à supprimer le statut de région en transition, qui permet aux provinces wallonnes de bénéficier d'aides structurelles substantielles de l'Union.

FRÉDÉRIC ROHART

Le couperet n'est pas encore tombé, mais les documents préparatoires de la Commission que L'Echo a pu consulter montrent que le statut de région en transition, dont bénéficient les provinces wallonnes, est sur le billot. Dans l'allocation des aides structurelles européennes (Feder et FSE), cette catégorie permet aux régions moins riches que la moyenne européenne – mais moins pauvres que les régions les moins développées – de bénéficier d'aides substantielles, soit 1,3 milliard d'euros pour la Wallonie sur la période 2014-2020. Le mois dernier, le ministre-président wallon Willy Borsus avait d'ailleurs défendu le maintien de ce statut au Comité européen des régions.

La Commission a annoncé début mai vouloir réduire de 7% les fonds structurels (un rapport du Parlement européen estime que la réduction proposée s'élève en réalité à 10% en euros constants de 2018). Le 29 mai, elle doit déposer une proposition détaillée sur la manière dont seront réparties ces aides structurelles au cours des années 2021-2027. Ce qui est aujourd'hui sur la table *«n'est pas une bonne nouvelle pour la Wallonie. Mais le débat n'est pas entièrement clos, y compris au sein de la Commission»*, souligne une source diplomatique.

À côté du recul de l'enveloppe globale, la Commission supprime-

rait donc la catégorie des régions en transition. Les ressources seraient à l'avenir allouées en fonction de deux types de régions: les moins développées et les plus développées. La frontière entre les deux serait tracée, le niveau de richesse par habitant de la région rapporté à la moyenne européenne. Le pourcentage séparant les deux n'est pas défini dans le document que nous avons pu lire. Une des questions pour les finances de la Wallonie sera de savoir si une ou plusieurs de ses provinces se situeront bien dans la catégorie des régions les moins développées. Selon Agence Europe, le média spécialisé qui a levé le voile sur l'information jeudi, le seuil de partage pourrait être fixé à 100% du PIB par habitant de l'UE. Si la Commission confirme ce premier jet, les États devront encore le confirmer, alors que certains, comme la Pologne ou des länders allemands, plaident comme la Wallonie pour le maintien de la transition.

«Nationalisation»

Parallèlement, la Commission introduirait trois catégories de pays pour définir la manière dont les fonds d'aide régionale (Feder) devront être utilisés par les régions. La Belgique, dont le RNB est supérieur à la moyenne européenne, se retrouverait dans la catégorie la plus forte. Cela impliquerait des contraintes plus strictes sur le ciblage des fonds, qui devraient être dirigés essentiellement vers deux objectifs: transformation innovante et économie verte (60% sur le premier, 80% sur les deux). Un affaiblissement de la marge de manœuvre des régions au nom d'une plus grande efficacité.